Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260211-2026_02_005-DE

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU
KASTELL-NEVEZ-AR-FAOU

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le onze février à dix-neuf heures (**11 février 2026** à 19 h), le Conseil municipal de la commune de CHATEAUNEUF-DU-FAOU, dûment convoqué le 29 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ar Sterenn, sous la présidence de Monsieur Tugdual BRABAN, Maire.
La convocation a été affichée en Mairie le 5 février 2026.

Etaient présents : BRABAN Tugdual, LALLOUET Michèle, NOEL Bernard, DEROUT Nathalie, DUFOUR Gwénaëlle, RIOU Yvon, GARNIER Fabienne, DELAPORTE David, GAUTHERON Jean-Louis, LAMBOLEY Annick, MONNERAIS Catherine, LE SANN Renan, L'HARIDON Lionel, TOULANCOAT Anthony, LE JARD Elodie, JONCOUR Claude, POIGNONNEC Brigitte, NICOLAS Christian, MALTRET Jean-Claude, BOUVIER Anna, LOLLIER Hélène, PERON Christian, GUEGUEN Isabelle.

Étaient absents excusés : BERROU David, HEMAR Caroline, FERELLEC Christophe, PAUGAM-LE FOLLEZOU Marie.

Était absent : /

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Pouvoirs :
BERROU David donne pouvoir à RIOU Yvon,
HEMAR Caroline donne pouvoir à DEROUT Nathalie,
FERELLEC Christophe donne pouvoir à LE SANN Renan,
PAUGAM-LE FOLLEZOU Marie donne pouvoir à LALLOUET Michèle.

Secrétaire de séance : DEROUT Nathalie.

N° 2026-02-005 : Compte Financier Unique : budget principal de la commune

Rapporteur : LALLOUET Michèle

Pour information, le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public et qui se substitue au compte de gestion et au compte administratif.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,
Vu le récapitulatif du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune :

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260211-2026_02_005-DE

	Section de fonctionnement				Section d'investissement			
	Dépenses	Recettes	Report résultat 2024	Résultat	Dépenses	Recettes	Report déficit 2024	Résultat ou déficit
Prévues	5 401 173.54€	5 401 173.54€			5 686 082.67€	5 686 082.67€		
Réalisées	4 338 175.37€	5 420 972.04€	295 364.04€	1 378 160.71€	3 180 655.77€	3 543 561.12€	-714 689.92€	-351 784.57€
RESULTAT GLOBAL					**1 026 376.14 €**			

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune,
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
Considérant les éléments susvisés,

Selon, l'article L2121-14 du CGCT, le Maire s'est retiré au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025,
- Donne pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote	
Pour	26
Contre	
Abstention	

La Secrétaire de séance,
DEROUT Nathalie

Le Maire,
BRABAN Tugdual